

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 14 mars 2026

Eruption volcanique en cours

Prévention sanitaire liée à la qualité de l'air

L'éruption en cours du Piton de la Fournaise est susceptible d'impacter la qualité de l'air de différentes façons. Au niveau de l'enclos, l'éruption volcanique émet dans l'air de nombreuses substances susceptibles de se disperser sur une vaste distance telles que le dioxyde de soufre (SO₂), un gaz irritant des voies respiratoires, ou encore des particules en suspension. De plus, les coulées de lave actuelles embrasent la végétation qu'elles traversent et donnent lieu à des fumées de feux de forêt. Enfin, la lave qui entre en contact avec l'eau de mer peut provoquer l'émission d'un panache de gaz acide ainsi que de particules solides fines (phénomène dénommé « laze »).

En cas de concentration importante, ces substances peuvent entraîner chez les personnes vulnérables (*) des manifestations physiques telles qu'une toux, une exacerbation d'asthme, une baisse de la capacité respiratoire ou une irritation.

Depuis le début de l'éruption, les concentrations en SO₂ et particules en suspensions liées au volcan, relevées sur les zones surveillées de l'île (), restent faibles, en dessous des seuils sanitaires d'alerte, bien qu'un pic de très courte durée a été observé à Bourg Murat dans la nuit du 11 au 12 mars.**

La situation est susceptible d'évoluer rapidement à tout moment compte tenu de l'activité volcanique et de la météorologie. Pour plus d'informations, consultez régulièrement le site internet [d'Atmo Réunion](https://www.atmo-reunion.fr) afin de suivre l'évolution de la qualité de l'air.

☐ **Conduite à tenir lors de l'observation sur site du volcan ou des coulées de lave**

Des niveaux élevés en SO₂ ou particules en suspension notamment peuvent ponctuellement survenir. Autour du laze, des niveaux élevés d'un ensemble de substances dangereuses pour la santé peuvent aussi survenir.

C'est pourquoi, il est recommandé :

- Aux personnes vulnérables (*) qui souhaitent se rendre sur le site de demander au préalable l'avis à leur médecin traitant.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations), de quitter la zone et de consulter rapidement un médecin.

Dans tous les cas, les zones d'exclusion au public (enclos, périmètre de sécurité autour du laze) doivent être rigoureusement respectées. Seule la RN2 est accessible : il est strictement interdit de quitter cet axe, que ce soit pour pénétrer dans la forêt ou pour tenter de rejoindre le littoral. Les zones situées entre la coulée et la mer ne sont pas sécurisées et présentent des risques importants. Les sentiers situés à proximité des coulées de lave demeurent strictement interdits d'accès.

□ Vigilance face aux retombées de « cheveux de Pélé »

L'éruption volcanique en cours du Piton de La Fournaise peut s'accompagner de retombées de cheveux de Pélé, fibres de verre volcanique sous forme de fins filaments de lave (aspect de fils brillants, de quelques centimètres de longueur, impalpables et cassants) .

Aussi, en cas de retombées de cheveux de Pélé, il est recommandé à la population d'être vigilante et de suivre les mesures suivantes :

- éviter la fréquentation par les enfants des espaces extérieurs où la présence de cheveux de Pélé est relevée ;
- nettoyer les surfaces afin qu'elles soient débarrassées des cheveux de Pélé, qui s'y seraient accumulés ;
- laver soigneusement les légumes et les fruits provenant des jardins ;
- éviter le contact entre la nourriture et les surfaces sur lesquelles se seraient accumulés des cheveux de Pélé ; notamment lors des pique-niques sur site ;
- éviter de manipuler les cheveux de Pélé à main nue ; et en cas de contact avec des cheveux de Pélé, laver les mains soigneusement avec de l'eau.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

